

Règlement de la Randonnée des Pommes de Terre 2025

Préambule

L'association Vélo Club de Neuilly-sur-Seine (VCN), affiliée à la Fédération Française de Cyclotourisme (FFVélo) sous le numéro 04678, organise chaque année une randonnée cycliste conviviale ouverte à toutes et tous, intitulée « Randonnée des Pommes de Terre ».

Pour l'édition 2025, le VCN s'engage au profit d'une cause solidaire : soutenir Mécénat Chirurgie Cardiaque, en reversant l'intégralité des frais d'inscription à l'association et en organisant une collecte complémentaire. Cette action reflète pleinement les valeurs du club : esprit d'équipe, solidarité et engagement.

Article 1 - Acceptation du règlement

Toute participation à l'évènement implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 2 - Respect du cadre règlementaire

La randonnée est organisée conformément au règlement type des manifestations de cyclotourisme de la FFVélo. Elle se déroule sur routes et chemins ouverts à la circulation, sans priorité de passage, sans chronométrage, sans classement et sans signaleurs.

Les participants s'engagent à :

- Respecter strictement le code de la route et les consignes de sécurité,
- Circuler uniquement sur les voies autorisées,
- Adopter un comportement responsable envers les autres usagers, cyclistes ou non : le respect des autres est primordial,
- Respecter l'environnement : aucun déchet jeté dans la nature.

Enfin, le port d'un casque à coque rigide est fortement recommandé.

Article 3 - Parcours et modalités

Le VCN propose :

- 4 parcours route
- 3 parcours gravel
- Date : Dimanche 14 septembre 2025
- Départ / Arrivée :
 - Stade Monclar, Ile de la Grande Jatte - 55 boulevard du Parc
92200 Neuilly-sur-Seine
- Accueil et premier départ : à partir de 7h00
- Dernier départ : 9h00

- Dernière arrivée : 14h00
- Inscriptions en ligne (paiement par carte) ou sur place (paiement carte, espèces ou chèque).

Article 4 - Conditions de participation

L'évènement est ouvert à toutes et tous, sous réserve de :

- Disposer d'un vélo en bon état de fonctionnement,
- Être en condition physique suffisante pour le parcours choisi et des conditions météorologique du jour.

Toute personne prenant le départ sans respecter ces conditions le fera sous sa propre responsabilité.

Article 5 - Inscriptions

- Ouverture des inscriptions en ligne : 28 juillet 2025
- Paiement par carte en ligne,
- Paiement par chèque, carte ou espèces sur place.

Article 6 - Communication et droit à l'image

En s'inscrivant, les participants autorisent :

- La réception de communications liées à l'évènement par email.
- L'usage de leur nom et de leur image dans les supports de communication du VCN.